

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trente septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

21

De votants

22

OBJET

MOTION :
**Des logements pour les habitants
de Maignelay-Montigny !**

Date de la convocation : 23/09/24

Nombre de votes pour : 16
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 6

Étaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles

Absente excusée :

Mme Anik MATS

Secrétaire : Mme DELPLANQUE Sophie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de l'Oise, représenté par Mme Sophie LEVESQUE 1^{ère} vice-présidente, l'a informé de l'installation prochaine d'un foyer d'accueil pour mineurs non accompagnés dans les locaux de l'ancienne résidence pour personnes âgées, propriété de la SA HLM de l'Oise, avec pour gestionnaire, l'association COALLIA.

CONSIDERANT que l'ancienne résidence pour personnes âgées, située rue François Mitterrand, est libre de tout occupant depuis 2023 et qu'elle compte 21 logements,

CONSIDERANT que la SA HLM de l'Oise possède deux pavillons situés rue Henri Taurel, démolis en 2023 suite à un incendie survenu en 2019, en attente de reconstruction et 4 logements incendiés en 2023, situés rue du Grand Pré, en attente de réhabilitation,

CONSIDERANT que le projet de construction de 15 logements sur un terrain acquis par la SIP (société d'HLM) en 2017, n'a pas abouti malgré le soutien actif de la municipalité (révision du PLU),

CONSIDERANT les besoins identifiés en matière de logements :
- **100 familles sont en attente** d'une attribution :
o 77 en demande initiale,
o 23 en mutation (vers un logement plus petit ou plus grand)

18 familles pourraient donc obtenir une réponse immédiate au sein du parc actuel.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240930-01OCT24_02-DE

CONSIDERANT que ces besoins étaient connus de la SA HLM de l'Oise qui avait envisagé la réhabilitation des logements de l'ancienne résidence des personnes âgées par la transformation d'un certain nombre d'entre eux de type 1 en type 2 voire en type 3.

Monsieur le Maire rappelle que vivre dans un logement décent est un droit fondamental à la ville comme à la campagne.

Il exige que priorité soit donnée aux besoins des habitants, de leurs familles et de leurs enfants.

Tous doivent pouvoir trouver un toit décent et pour certaines familles quitter un logement indigne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

PAR 16 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

(Stéphanie POCHOLLE, Marie-Christine LOISEL, Dominique LEFRANC, Patrick VAUCHELLE, Cédric DELAME, Amélie GRIGNON-LECLUZE)

EXIGE

- la mise à disposition, par la SA HLM de l'Oise, de la résidence des personnes âgées, rue François Mitterrand, au profit des habitants de la commune,
- la reconstruction des deux pavillons incendiés de la SA HLM de l'Oise, rue Henri Taurel,
- la réhabilitation des quatre logements incendiés de la SA HLM de l'Oise, rue du Grand Pré,
- la réalisation des 15 logements du projet de la SIP, rue Antoine Wattellier.

INDIQUE

que cette motion est adressée à :

- Mme Nadège LEFEBVRE, présidente du Conseil Départemental de l'Oise
- Mme Sophie LEVESQUE, 1^{ère} vice-présidente du Conseil Départemental de l'Oise, en charge de l'enfance, de la petite enfance et des familles,
- Mme Anaïs DHAMY et M. Patrice FONTAINE, conseillers départementaux du canton d'Estrées St Denis,
- Mme Sandrine DE FIGUEIREDO, conseillère départementale et présidente de la SA HLM de l'Oise,
- M. Edouard DUROYON, directeur général de la SA HLM de l'Oise,
- Mme Fany RUIN, présidente de la SIP,
- M. Alain HERRENG, directeur général de la SIP.

PRECISE

qu'une copie pour information est communiquée à :

- Mme Sylvie VALENTE-LE-HIR, sénatrice de l'Oise,
- M. Olivier PACCAUD, sénateur de l'Oise,
- M. Alexandre OUIZILLE, sénateur de l'Oise,
- M. Edouard COURTIAL, sénateur de l'Oise.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240930-01OCT24_02-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

